

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C** — N° 202

30 janvier 2010

## **SOMMAIRE**

ABC Instal, Société S.n.c	9676	IRUS European Retail Property Manage-	
ActualSales Group S.A	9653	ment Company	9682
Agripina S.A. Holding	9670	KanAm Grund Espace Pétrusse S.A	9683
Alpaga Promotions SA	9692	La Montagne de Beaulieu S.A	9693
Arial S.A	9693	Langgeluk B.V	9690
Auburn Investment S.A	9689	Manulife Global Fund	9694
Bibeca Holdings Luxembourg S.à r.l	9663	Matura S.A	9693
<b>Butros Financial Development S.A</b>	9695	Nord Lounge S.A	9683
Chester	9690	Olympic Yachting S.A	9653
C.I.B. S.A. abrégé de Compagnie Immobi-		Opra Consulting S.A	9663
lière de Bonnevoie	9683	Optimo Finance Holding S.A	9667
CityEl S.à r.l	9668	Ottavia S.A	9668
Classlux Investments S.A	9691	OVM Holding S.A	9668
Clippers Finance Holding S.A	9673	Pavix Holding S.A	9651
Clippers Finance S.A	9673	Portside Investments S.à r.l	9671
Conifer Holdings S.A	9670	Prodistribution S.A	9695
D.J S.à r.l	9665	Scaramouche.lu S.à r.l	9669
East Road S.A	9682	Sidem Pharma S.A	9671
Easy Hotels Company	9677	Sky on Demand Services S.A	9671
Ecotopia	9689	Société de Participations Dorigny S.A	9691
Ecotopia	9690	Solar International Funding S.A	9672
Emithys S.à r.l	9669	Sopinvest and Properties S.A	9669
Eurocredit Value Opportunities II S.à r.l.		Sorina Holding S.A	9670
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	9683	Standex International Management S.A.	
Finextra S.A	9689	•••••	9691
Flerival	9677	Syntesi S.A	9688
Fohl Parquet S.àr.l	9667	Tandem Structured Products S.à r.l	9650
Green Way Arbitrage	9667	Vie Key Consulting S.à r.l	9650
Hexcel LLC Luxembourg S.C.S	9696	Vipax Holding S.A	9672
Horlux 2 S.A	9675	Windy S.A	9692
Hover SE Leasing S.à r.l	9683	Woollaine Distribution S.A	9692
I.E. Group S.A	9694		



# Vie Key Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Tandem Structured Products S.à r.l.).

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.763.

In the year two thousand and nine, on the tenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tandem Structured Products S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, trade register Luxembourg section B number 124.763, incorporated by deed dated on 10 <sup>th</sup> January 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number C 774 of 3 <sup>rd</sup> May 2007; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Viacheslav VOLOTOVSKY, conseil économique, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the one hundred (100) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1.- Change of the name of the company into "Vie Key Consulting S.à r.l."
- 2.- Amendment of article 3 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution:

It is decided to change the name of the company into "Vie Key Consulting S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" Art. 3. The Company is existing under the name of Vie Key Consulting S.à r.l."

## Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tandem Structured Products S.à r.l.", ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124.763, constituée suivant acte reçu le 10 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro C 774 du 3 mai 2007 dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.



La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Viacheslav VOLOTOVSKY, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- 1.- Changement de nom de la société en "Vie Key Consulting S.à r.l."
- 2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de changer le nom de la société en "Vie Key Consulting S.à r.l."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 3. La société existe sous la dénomination de Vie Key Consulting S.à r.l."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, V. VOLOTOVSKY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2'009/53907. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/09.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010008121/90.

(100000352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Pavix Holding S.A., Société Anonyme Holding.

## Capital social: EUR 4.629.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.258.

En l'an deux mille neuf, le seize décembre

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PAVIX HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.258, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 142 du 14 février 2000, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph Elvinger, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 687 du 28



août 2001, et suivant acte reçu par Maître Paul Frieder, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 511 du 28 février 2008 (la «Société»).

- I. L'assemblée est ouverte à 15.05 heures et présidée par Maître Denis Van den BULKE, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg. Maître Nicolas BOVEROUX, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, a été désigné secrétaire et Monsieur Arnaud EMMENECKER, employé, résidant professionnellement à Paris, a été désigné scrutateur.
  - II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:
- 1. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par leur mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, l'intégralité des quarante-six mille deux cent quatre-vingt-quinze (46.295) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- 2. Dans la mesure où 100% des actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, ils renoncent aux formalités de convocation à cette assemblée générale. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.
  - 3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Décision de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par quatre millions six cent vingt-neuf mille cinq cent (4.629.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et de renuméroter les actions de la Société en conséquence; et modification de l'article 5 des statuts.
- 2) Acceptation de la cession des actions n° 1 et 2 (suivant la nouvelle numérotation) de la Société à un tiers en application de l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières;
  - 3) Divers
  - III. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par quatre millions six cent vingt-neuf mille cinq cent (4.629.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), de renuméroter les actions de la Société en conséquence en donnant mandat à cette fin au conseil d'administration pour procéder à la renumérotation selon l'ordre qu'il juge utile et conformément aux résolutions adoptées, et de modifier les trois premiers paragraphes de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 5. (Paragraphes 1 à 3). Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.629.500,- (quatre millions six cent vingtneuf mille cinq cent euros) représenté par 4.629.500,- (quatre millions six cent vingt-neuf mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 22.000.000,- (vingt-deux millions d'euros) qui sera représenté par 22.000.000,- (vingt-deux millions) d'actions de EUR 1,- (un euro) chacune.»

## Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la cession de l'action n° 1 (telle que renumérotée) de la Société à un tiers conformément à l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt la réunion de l'assemblée générale à 15.10 heures.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société sont estimés à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: D.VAN DEN BULKE, N.BOVEROUX, A.EMMENECKER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55660. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010008163/72.

(100000641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Olympic Yachting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.540.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 décembre 2009

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Dane HUTCHINSON en date du 18 décembre 2008 de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Madame Dominique JONES-PICHERIT Administrateur-délégué, née le 24 avril 1957 à Shrewsbury (GB), demeurant professionnellement 2a rue des Capucins L-1313 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010008130/16.

(100000311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## ActualSales Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.355.

# **STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- a.- Mr André Eduardo PIRES MACEDO, residing at Rua Joaquim Rocha Cabrai, no. 14-15 D, Lisbon, Portugal
- b.- Mr Hugo Henrique PIRES MACEDO, residing at Rua dos Fanqueiros no. 96, 4-Dto., Lisbon, Portugal
- c- Mr Henrique Afonso FERREIRA DE AGOSTINHO, residing at Rua dos Geranios, no. 698, Birre, Cascais, Portugal. here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg

by virtue of three proxies given on December 16 th, 2009.

The above mentioned powers, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme) which they declare to establish as follows:

# Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form. Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public company limited by shares (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "ActualSales Group S.A".

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. However such decision shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best placed for this purpose under such circumstances.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors of the Company.



**Art. 3. Corporate object.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Purpose of the company is also the acquisition, sale, management and the development of any real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg, as well as abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of share-holders.

#### Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into six thousand two hundred (6,200) registered ordinary shares with a par value of five euro (EUR 5.-) each, fully paid up.

The share capital of the Company may be divided into several classes of shares.

**Art. 6. Shares.** The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares at the option of shareholders with the exception of those shares for which the law prescribes the law prescribes the registered form. A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act"). Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of shares will be established by registration in the said register. Transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of shares shall be entered into the register of shareholders, such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole proxy towards the Company.

The shares are freely transferable.

- Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine subject to the Companies Act. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.
- **Art. 8. Increase and Reduction of capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

The Company may repurchase its own shares to the extent and under the terms permitted by law.

## Chapter III. Directors, Board of directors, Independent auditors

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members (the "Directors") appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate.

Such duration may not exceed six years, provided that the Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.



In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Director(s) may meet and may elect a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

No Director shall disclose, even after the term of his mandate, information on the Company made available to him, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in the public interest.

**Art. 10. Meetings of the board of directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date and time of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or electronic form another Director as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of equality of votes, the Chairman does not have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by vidéoconférence or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

- **Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors.** The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.
- **Art. 12. General powers of the board of directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.
- **Art. 13. Delegation of powers.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may designate delegates with general or special powers who shall be named "Manager" each of whom may bind the Company towards third parties by the joint signature with a member of the Board of Directors.

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be a Director, and delegate to one or more directors, managers of the company or other agents, who may but are not required to be shareholders, acting either alone or jointly, and appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

The delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Board of Directors may appoint one or more advisory committees. It will determine their composition and purpose.

- **Art. 14. Representation of the company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by any person(s) to whom such authority has been delegated.
- **Art. 15. Conflict of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided



for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Supervision.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to an independent auditor appointed by the board of Directors.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 17. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**Art. 18. Annual general meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on second Thursday of May each year at 11.00 a.m... If the date of the general meeting is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

The annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretion of the Board of Directors circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Other general meetings.** The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the 10% (ten per cent) threshold.

General meetings of shareholders may be held abroad if, in the discretion of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Board of Directors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least seven days before the date on which the general meeting shall be held. An amended agenda shall be sent to the shareholders at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or electronic form as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chairman of the Board of Directors will preside at all meetings of the shareholders, except that the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed, by any two members of the Board of Directors.

# Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December each year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.



**Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out interim dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

**Art. 23. Dissolution. Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Subject to the following, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

# Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Luxembourg laws.

### Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties subscribed the shares as follows:	
a Mr André Eduardo PIRES MACEDO	4,134
b Mr Hugo Henrique PIRES MACEDO	1,033
c- Mr Henrique Afonso FERREIRA DE AGOSTINHO,	1.033
Total: six thousand two hundred	6,200

All the shares have been fully paid up in cash all the six thousand two hundred (6,200) registered shares with a par value of five euro (EUR 5.-) each issued by the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the Companies Act have been observed.

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, whether similar to any of those or not, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,350.-.

## Transitory provisions

The first address of the corporate office will be determined by the shareholder meeting. The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2009. The first annual general meeting will thus be held in the year 2010.

## Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately held a first extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1. Resolved to set at 3 (three) the number of Director(s) and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:
- Mrs Zamyra H. CAMMANS, director of companies with professional address at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- Mr Bernard H. HOFTIJZER, director of companies with professional address at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- 2. Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. (RCS L- B 58.628) with its registered address at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, represented by Petra J.S. Dunselman Resolved to elect the following as independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2010:
  - Euraudit S.à.r.I., having its registered office at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg (RCS Luxembourg N°B. 42.889).
- 3. Resolved that the registered office shall be at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,, Grand Duchy of Luxembourg.



Hereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

- a.- M. André Eduardo PIRES MACEDO, demeurant à Rua Joaquim Rocha Cabral, no. 14-15 D, Lisbon, Portugal
- b.- M. Hugo Henrique PIRES MACEDO, demeurant à Rua dos Franqueiros no. 96, 4-Dto., Lisbon, Portugal
- c.- M. Henrique Afonso FERREIRA DE AGOSTINHO, demeurant à Rua dos Geranios, no. 698, Birre, Cascais, Portugal. ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu de trois procurations données le 16 décembre 2009

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

## Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 <sup>er</sup>. Forme, Dénomination. Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaire des actions émises ci-après, une société anonyme (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La société existe sous le nom de "ActualSales Group S.A.".

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute et mise en liquidation, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

## Chapitre II. Capital social, Actions

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en six mille deux cents (6.200) actions nominatives d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Le capital social peut être divisé en différentes catégories d'actions.



**Art. 6. Actions.** Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera conservé au siège social de la Société, ou il pourra être consulté par chacun des actionnaires.

Le registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les détenteurs d'actions nominatives peuvent demander à la Société d'émettre des certificats, démontrant les participations respectives des actions nominatives.

Chaque actionnaire notifiera par lettre recommandée, son adresse ainsi que chaque changement y relatif. La Société se réfère à la dernière adresse lui communiquée.

La propriété des actions sera reconnue par l'inscription au dit registre des actions. Les transferts d'actions seront effectués par une déclaration de transfert écrite, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par toute personne disposant d'une procuration à cet effet. Tout transfert d'actions sera inscrit au Registre des Actionnaires, inscription qui sera signée par deux membres du Conseil d'Administration de la Société, ou par une ou plusieurs personnes autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

La Société reconnaîtra un seul propriétaire par action; pour le cas qu'une action sera détenue par plusieurs personnes, les personnes réclamant la propriété de l'action devront nommer un seul mandataire pour représenter l'action par rapport à la Société. La Société est autorisée de suspendre l'exercice des tous droits attachés à une telle action, jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme seul représentant vis-à-vis de la Société.

Les actions sont librement transférables.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du capital. Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois, par résolution des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas, votant avec les dispositions de quorum et de majorité prévus par les présents statuts ou, selon le cas, par la loi pour modifier les articles des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire seront offertes préférentiellement aux actionnaires existants, dans la proportion de participation dans le capital que les actionnaires détiennent.

La Société peut racheter ses propres actions, dans la mesure et selon les termes permis par la loi.

# Chapitre III. Directeurs, Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), composé d'au moins trois membres (les "Administrateurs") nommé par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée des leurs mandats.

La durée ne peut excéder six ans, à condition que les Administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs sont élus. Ils peuvent être réélus et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration les Administrateurs peuvent se réunir et élire un Administrateur pour revêtir ce poste, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Aucun Administrateur ne révélera, même après le terme de son mandat, des informations sur la Société lui rendues disponibles, dont la révélation peut être nuisible aux intérêts de la Société, sauf quand une telle révélation est obligatoire conformément à la loi ou dans l'intérêt public.

**Art. 10. Réunion du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président. Une réunion devra également être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, excepté qu'en son absence le Conseil d'Administration pourra nommer un autre Administrateur comme Président, temporairement, par vote de majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou en cas d'un accord préalable entre tous ceux qui doivent se réunir, les convocations de réunions seront données au moins vingt-quatre heures à l'avance. Chacune de ces convocations spécifiera l'endroit, la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Aucun avis séparé ne sera requis pour des réunions qui seront tenues aux places, heures et horaires décidés par le Conseil d'Administration lors d'une réunion.

Chaque réunion du Conseil d'Administration sera tenue au Luxembourg ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.



Chaque Administrateur pourra agir à chaque réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par télécopie ou moyen électronique un autre Administrateur comme mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à la réunion par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. De telles réunions seront réputées équivalentes à des réunions tenues au siège de la Société.

Une décision documentée par écrit, signée par tous les Administrateurs aura le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés signés par un ou plusieurs Administrateurs.

- **Art. 11. Procès-verbaux du conseil d'administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.
- **Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.
- Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à au moins deux (2) Administrateurs, directeurs, gestionnaires ou à des agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, avec les pouvoirs et sous les conditions que le Conseil d'Administration déterminera.

Le Conseil d'Administration peut nommer des délégués avec des pouvoirs généraux ou limités avec le titre de "Directeur" dont chacun pourra engager la Société par rapport à des tiers par la signature conjointe avec un membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux, à toute personne qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et déléguer à un ou plusieurs Administrateurs, gestionnaires de la Société ou autres agents, qui peuvent être mais n'ont pas besoin d'être actionnaires, agissant conjointement ou individuellement et nommer et révoquer tout agent et employé et fixer leurs rémunérations.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration entraîne la nécessité de rapporter annuellement à l'assemblé générale ordinaire sur le salaire, les honoraires et autres avantages alloués au délégué.

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs comités consultatifs. Il déterminera également leur composition et leur objet.

- **Art. 14. Représentation de la société.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux quelconques des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle un pouvoir de signature aura été délégué.
- Art. 15. Conflits d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ni infirmée, par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société ont un intérêt personnel, sont administrateurs, associés, agents ou employés dans cette autre société ou entreprise. Sauf dérogations ci-après, chaque Administrateur ou agent de la Société, agissant comme administrateur, associé, agent ou employé d'une autre société ou entreprise, avec laquelle la Société entrera en contrat ou s'engagera dans des affaires, ne sera pas, du fait de ce lien à l'autre société ou entreprise, automatiquement privé de considérer, voter ou agir sur l'objet de ces contrats ou ces affaires.

Nonobstant le susdit, au cas où un Administrateur ou un agent de la Société pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, autre qu'une transaction conclue sous des conditions normales ou tombant sous la gestion journalière de la Société, il devra notifier au Conseil d'Administration cet intérêt personnel et devra s'abstenir du vote sur de telles transactions et cette transaction et l'intérêt personnel de l'Administrateur ou de l'agent seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16. Surveillance.** Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises externe nommé par le Conseil d'Administration.

## Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Chaque assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus étendus d'adopter et de ratifier toute décision en relation avec la Société. Si la Société se compose d'un seul actionnaire, ce dernier aura tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale par la loi. Dans ce cas, les décisions prises par l'associé unique seront enregistrées sous forme de procès-verbaux.



Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège de la Société ou tout autre endroit indiqué dans les convocations le indiqué dans les avis de convocations le deuxième jeudi du mois de mai chaque année à 11h00. Si le jour de l'assemblée générale est un jour férié légal, l'assemblée sera tenue le prochain jour ouvrable.

L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger seulement si à l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration des circonstances de force majeure le requièrent.

Art. 19. Autres Assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. Ces assemblées devront être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit en indiquant l'Ordre du Jour de l'assemblée à tenir. Si une assemblée générale ne sera pas tenue dans le mois de la date prévue, elle pourra être convoquée par un agent désigné par le juge présidant le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant 10% (dix pour cents) du capital.

Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être tenues à l'étranger, si, à l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration des circonstances de force majeure le requièrent.

**Art. 20. Procédure. Vote.** L'associé unique ou, selon le cas, les actionnaires se réuniront sur demande du Conseil d'Administration en conformité avec la loi du Luxembourg.

L'avis de convocation envoyé aux actionnaires en application de la loi, indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la société peuvent sur demande écrite requérir des points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Cette demande sera adressée par lettre recommandée au siège de la Société au moins sept jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Un ordre du jour complété sera envoyé aux actionnaires au moins cinq jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et qu'ils attestent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Un actionnaire peut participer à chaque assemblée des actionnaires en mandatant par écrit, télécopie ou voie électronique, toute personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions que doivent être remplies pour participer à une assemblée générale.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées générales, excepté que l'assemblée générale pourra nommer toute autre personne comme Président, temporairement, par vote de majorité des personnes présentes ou représentées à une telle assemblée.

Excepté si autrement requis par la loi ou par les présents statuts, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans tenir compte du nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produits en justice ou pour d'autres besoins, seront signés par deux membres du Conseil d'Administration.

## Chapitre V. Exercice social, Distribution de bénéfices

- Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration préparera des comptes annuels en conformité avec les dispositions de la loi du Luxembourg et de la pratique comptable.
- **Art. 22. Distribution des bénéfices.** Chaque année 5% (cinq pour cent) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Elle peut décider d'allouer l'entièreté ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer à/aux (l')actionnaire(s) comme dividende.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Le Conseil d'Administration fixe les montants et les dates des paiements d'un tel paiement anticipatif.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation de la société

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts sauf disposition contraire prévue par la loi. Si la Société sera dissoute, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Sous réserve de ce qui suit et après paiement de toutes les dettes et les charges de la Société et des dépenses de liquidation, l'actif net sera distribué aux actionnaires au prorata du nombre des actions détenues par eux.



## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts sera soumis aux dispositions des lois applicables au Luxembourg.

#### Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés les actions ont été souscrites comme suit:	
a M. André Eduardo PIRES MACEDO	4.134
b M. Hugo Henrique PIRES MACEDO,	1.033
c- M. Henrique Afonso FERREIRA DE AGOSTINHO	1.033
Total: six mille deux cents	6.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société.

La preuve d'un tel paiement a été donnée au Notaire instrumentant, qui confirme que les conditions de l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales ont été remplis.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 1.350,- EUR.

#### Mesures transitoires

Le premier siège sera fixé par l'assemblée générale. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009. La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2010.

## Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement tenu une assemblée générale et pris les résolutions suivantes:

- 1. Décision de fixer le nombre d'Administrateurs à trois (3) et de nommer comme Administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tenant en 2015:
- Madame Zamyra H. CAMMANS, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg 52-54 Avenue du X Septembre,
- Monsieur Bernard H. HOFTIJZER directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg 52-54 Avenue du X Septembre,

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 52-54 Avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg. (RCS Luxembourg B 58.628) représentée par Petra J.S. Dunselman 2.

Décision de nommer comme réviseur d'entreprises pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tenant en 2010:

- Euraudit S.à.r.I ayant son siège social au 16, allée Marconi à L-2120 Luxembourg (RCS Luxembourg № B.42.889).
- 3. Décision de fixer le siège social de la société à 52-54 Avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de la même personne en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55681. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010008726/524.

(100001056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.



## Opra Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 47, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 113.525.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 décembre 2009

L'assemblée générale décide de nommer administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 et en remplacement de Monsieur Raphaël HIDALGO, Monsieur Stéphane OPSOMMER, né le 09 avril 1964 à F-59 ROUBAIX et demeurant 31, rue Sainte Radegonde à F-82200 PERONNE.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 et en remplacement de la société C.G.O. SARL, Madame Michèle DUTERTRE, née le 24 mars 1945 à F-80 CURLU et demeurant 2, rue Marceau Decroix F-80360 MAUREPAS.

L'assemblée générale décide de nommer président du conseil d'administration, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 et en remplacement de Monsieur Raphaël HIDALGO, Monsieur Stéphane OPSOMMER, né le 09 avril 1964 à F-59 ROUBAIX et demeurant 31, rue Sainte Radegonde à F-82200 PERONNE.

L'assemblée générale décide de nommer administrateur délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée et en remplacement de Monsieur Raphaël HIDALGO, Monsieur Stéphane OPSOMMER, né le 09 avril 1964 à F-59 ROU-BAIX et demeurant 31, rue Sainte Radegonde à F-82200 PERONNE.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010008131/21.

(100000062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Bibeca Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.300.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December,

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

KGH International Holdings III - Bibeca SCS, a société en commandite simple incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.627,

here represented by Mr Richard Ledain Santiago, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 th December 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Bibeca Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

#### Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company from an amount of three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000) up to an amount of three million United States Dollars (USD 3,000,000) through the issuance of fifty four thousand (54,000) new shares of the Company with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each; and
  - 2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

## First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million seven hundred thousand United States Dollars (USD 2,700,000) so as to raise it from its current amount of three hundred thousand United States Dollars (USD 300,000) up to three million United States Dollars (USD 3,000,000) through the issuance of fifty-four thousand (54,000) new shares, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each.



The fifty-four thousand (54,000) new shares of the Company are subscribed by KGH International Holdings III - Bibeca SCS, prenamed,

here represented by Mr Richard Ledain Santiago, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 th December 2009,

at a total price of two million seven hundred thousand United States Dollars (USD 2,700,000), entirely allocated to the share capital.

The fifty-four thousand (54,000) subscribed new shares are fully paid up in cash by KGH International Holdings III - Bibeca SCS, prenamed, so that the total amount of two million seven hundred thousand United States Dollars (USD 2,700,000) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

#### Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million United States Dollars (USD 3,000,000) represented by sixty thousand (60,000) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### a comparu:

KGH International Holdings III - Bibeca SCS, une société en commandite simple avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149.627, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Monsieur Richard Ledain Santiago, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Bibeca Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2009 (ci après la "Société").

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte de l'agenda qui suit:

# Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de trois millions de dollars américains (usd 3.000.000) par l'émission de cinquante-quatre mille (54.000) parts sociales nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune;
  - 2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

#### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions sept cent mille dollars américains (USD 2.700.000) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille dollars américains (USD 300.000) jusqu'à un montant de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000) par l'émission de cinquante-quatre mille (54.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune.

Les cinquante-quatre mille (54.000) nouvelles parts sociales de la Société sont souscrites par KGH International Holdings III - Bibeca SCS, prénommée,

ici représentée par Monsieur Richard Ledain Santiago, LL.M., demeurant à Luxembourg,



en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 décembre 2009,

pour un prix total de deux millions sept cent mille dollars américains (USD 2.700.000), intégralement affecté au capital social de la Société.

Les cinquante-quatre mille (54.000) nouvelles parts sociales souscrites sont entièrement libérées en numéraire par KGH International Holdings III - Bibeca SCS, prénommée, de sorte que le montant total de deux millions sept cent mille dollars américains (USD 2.700.000) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions de dollars américains (USD 3.000.000), représenté par soixante mille (60.000) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.L.SANTIAGO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2009. LAC / 2009 / 54556. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010008119/112.

(100000408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## D.J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 90, Porte de Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg B 150.321.

# STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

## **ONT COMPARU:**

- 1. Monsieur Agostinho RIBEIRO MARQUES, cabaretier, demeurant à L-4551 Differdange, 31 rue Zénon Bernard.
- 2. Madame Sandra VENTURA FRANGOSO, sans état, épouse de Monsieur RIBEIRO MARQUES, demeurant à L-4551 Differdange, 31 rue Zénon Bernard.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- Art. 1 <sup>er</sup> . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "D.J S.à r.I"
  - Art. 2. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.4 00.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT QUATRE (124) EUROS, chacune.



Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1Monsieur Agostinho RIBEIRO MARQUES, préqualifié,	50 parts
2 Madame Sandra VENTURA FRANGOSO, prédite,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
  - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

## Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Agostinho RIBEIRO MARQUES, prédit.

- 2.- La société est gérée par le gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.
- 3.- Le siège social est établi à L-4744 Pétange, 90 porte de Lamadelaine.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ribeiro Marques; Ventura Frangoso, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2009. Relation: EAC/ 2009/ 14423. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2009.

Référence de publication: 2010008605/83.

(100000355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

#### Optimo Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 65.656.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009

Suivant délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue l'an deux mille neuf, le quatre mai, à dix heures trente au siège social à Luxembourg, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
- Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant professionnellement à L2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. sont arrivés à leur terme en 2008, décide de les renouveler dans ces fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration en 2008, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010008132/23.

(100000100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Fohl Parquet S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 14, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 90.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010008182/10.

(100000650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.008.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 23 septembre 2009

En date du 23 septembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 22 septembre 2009, de Monsieur Marc Romano en qualité de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 23 septembre 2009, Monsieur Andrew Watson, CAAM AI SAS, 90, boulevard Pasteur, F-75730 Paris Cedex 15, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010, en remplacement de Monsieur Marc Romano, démissionnaire.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010008507/18.

(100000370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.



## Ottavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.375.

#### **EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 décembre 2009 a renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateur A

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Andrea DANY

Administrateur B

- Monsieur Pietro GELOSO
- Madame Margherita GELOSO

Tous deux domiciliés à la nouvelle adresse suivante: Riva Paradiso 4, 6900 Lugano, Suisse.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Référence de publication: 2010008133/21.

(100000778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## OVM Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.899.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 novembre 2009

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010008134/21.

(100000510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# CityEl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 104.358.

Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée CityEl S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 104.358.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010008185/13.

(100000332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.



## Sopinvest and Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 49.559.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 29 septembre 2009 que:

- 1. Ont été réélus aux postes d'administrateurs:
- Mme Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc)
- M. Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18/09/1963 à Fès (Maroc)
- M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc)
- 2. A été réélue au poste de commissaire aux comptes:
- Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le  $N^{\circ}$  B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.

L'assemblée confirme le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010008136/21.

(100000425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Emithys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.789.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2009

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 décembre 2009;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: TPG Capital Luxembourg S.à r.l., 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

EMITHYS S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010008145/19.

(100000774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Scaramouche.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.341.

Le Bilan au 31 décembre 2008 enregistré à Diekirch le 02 avril 2009 sous la référence: DSO DD/00014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 décembre 2009.

SAIL S.a.

Kaiser Alain

Adm. dél.

Référence de publication: 2010008357/14.

(090202864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.



## Agripina S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 17.763.

## DISSOLUTION

## Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2009 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009, LAC / 2009 / 53680.

#### Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23 avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010008153/19.

(100000661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Sorina Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.450.

## DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2009 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009, LAC/2009/53681.

#### Oue:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23 avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010008154/19.

(100000655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Conifer Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.216.

## **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2009

- 1. La liquidation de la société CONIFER HOLDINGS S.A. est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à.r.l.

Le Liquidateur

**Signatures** 

Référence de publication: 2010008156/16.

(100000162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.



## Sidem Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.381.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 décembre 2009

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Daniel ELKOUBI de son poste d'administrateur et administrateur délégué et décide de remplacer ce dernier par Monsieur Gilbert KHAYAT, demeurant 40, Quai Blanqui à F-94140 ALFORTVILLE et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010008135/15.

(100000758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Sky on Demand Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 124.344.

## **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Extraits des résolutions de l'Associé unique de la Société au 11 décembre 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du liquidateur du 1 er décembre 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 11 décembre 2009 à l'adresse suivante:

CLERC 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 décembre 2009.

Pour la société

**CLERC** 

Liquidateur

Christophe Deschamps / Jacques Peffer

Référence de publication: 2010008155/21.

(100000642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.843.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 23 décembre 2009 que le siège social de la Société sera transféré en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010008157/16.

(100000350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.



## Solar International Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 140.040.

## **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg le 30 décembre 2009

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation et reconnaît par conséquent que la Société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs décidé que les livres et comptes de la Société seront déposés et conservés pendant une période minimum de cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Solar International Funding S.A.

Signature

**Avocat** 

Référence de publication: 2010008203/17.

(100000183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Vipax Holding S.A., Société Anonyme.

## Capital social: EUR 5.129.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.155.

En l'an deux mille neuf, le seize décembre

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VIPAX HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.155, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 119 du 4 février 2000, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph Elvinger, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 762 du 14 septembre 2001, et suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 524 du 1 er mars 2008 (la "Société").

- I. L'assemblée est ouverte à 15.10 heures et présidée par Maître Denis Van den BULKE, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg. Maître Nicolas BOVEROUX, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, a été désigné secrétaire et Monsieur Arnaud EMMENECKER, employé, résidant professionnellement à Paris, a été désigné scrutateur.
  - II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:
- 1. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par leur mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, l'intégralité des cinquante-et-un mille deux cent quatre-vingt-quinze (51.295) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- 2. Dans la mesure où 100% des actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, ils renoncent aux formalités de convocation à cette assemblée générale. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.
  - 3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Décision de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par cinq millions cent vingt-neuf mille cinq cent (5.129.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et de renuméroter les actions de la Société en conséquence; et modification de l'article 5 des statuts.
- 2) Acceptation de la cession des actions n° 1 et 2 (suivant la nouvelle numérotation) de la Société à un tiers en application de l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières;
  - 3) Divers.
  - III. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



#### Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par cinq millions cent vingt-neuf mille cinq cent (5.129.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1), de renuméroter les actions de la Société en conséquence en donnant mandat à cette fin au conseil d'administration pour procéder à la renumérotation selon l'ordre qu'il juge utile et conformément aux résolutions adoptées, et de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Paragraphes 1 et 2).** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 5.129.500,- (cinq millions cent vingt-neuf mille cinq cent euros) représenté par 5.129.500,- (cinq millions cent vingt-neuf mille cinq cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives. Le capital autorisé est fixé à EUR 22.000.000,- (vingt-deux millions d'euros) qui sera représenté par 22.000.000,-(vingt-deux millions) d'actions de EUR 1,- (un euro) chacune."

#### Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la cession de l'action n° 1 (telle que renumérotée) de la Société à un tiers conformément à l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt la réunion de l'assemblée générale à 15.15 heures.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société sont estimés à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: D. VAN DEN BULKE, N. BOVEROUX, A. EMMENECKER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55660. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010008162/70.

(100000617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Clippers Finance S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Clippers Finance Holding S.A.).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 61.856.

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "CLIPPERS FINANCE HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 61856, constituée suivant acte notarié, en date du 17 octobre 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C (le Mémorial") numéro 127 du 28 février 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial numéro 504 du 27 mai 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lidia KEISER-LOGUTOVA, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 1.214 (mille deux cent quatorze) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières SOPARFI
  - 2) Modification de la première phrase de l'article 1 <sup>er</sup> des statuts de la société comme suit:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de "CLIPPERS FINANCE S.A.".

Elle est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

La société est constituée pour une durée indéterminée."

3) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

4) Modification de l'article 11 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières - SOPARFI

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en CLIPPERS FINANCE S.A. et de modifier l'article 1 er des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de "CLIPPERS FINANCE S.A.".

Elle est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

La société est constituée pour une durée indéterminée."

## Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."



## Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. KEISER-LOGUTOVA, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54970. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008820/92.

(100000994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

## Horlux 2 S.A., Société Anonyme Holding.

## Capital social: EUR 2.200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 72.708.

En l'an deux mille neuf, le seize décembre

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HORLUX 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.708, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 58 du 18 janvier 2000, modifiée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 236 du 30 mars 2001 et par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 405 du 3 mai 2005 (la "Société").

- I. L'assemblée est ouverte à 15.35 heures et présidée par Maître Denis Van den BULKE, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg. Maître Nicolas BOVEROUX, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, a été désigné secrétaire et Monsieur Arnaud EMMENECKER, employé, résidant professionnellement à Paris, a été désigné scrutateur.
  - II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:
- 1. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par leur mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, l'intégralité des deux mille deux cent (2.200) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- 2. Dans la mesure où 100% des actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, ils renoncent aux formalités de convocation à cette assemblée générale. Par ailleurs, le nu-propriétaire d'actions de la Société a déclaré avoir été régulièrement convoqué à la présente assemblée générale conformément à l'article 17, alinéa 3 des statuts. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.
  - 3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Décision de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par deux cent vingt mille (220.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10), et de renuméroter les actions de la Société en conséquence; et modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.
- 2) Acceptation de la cession des actions n° 1 et 2 (suivant la nouvelle numérotation) de la Société à un tiers en application de l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières;
  - 3) Divers.
  - III. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



#### Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par deux cent vingt mille (220.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10), de renuméroter les actions de la Société en conséquence, et de modifier les paragraphes 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Paragraphe 1: "Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.200.000,- (deux millions deux cent mille euros) représenté par 220.000 (deux cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Paragraphe 4: "Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 22.000.000,- (vingt-deux millions d'euros) qui sera représenté par 2.200.000,- (deux millions deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

#### Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la cession des actions n° 1 et 2 de la Société à un tiers conformément à l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt la réunion de l'assemblée générale à 15.40 heures.

### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société sont estimés à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: D.VAN DEN BULKE, A.EMMENECKER, N.BOVEROUX, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55673. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010008164/70.

(100000651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## ABC Instal, Société S.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-4797 Linger, 52, rue de la Libération. R.C.S. Luxembourg B 141.919.

## Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mil neuf, le 26 décembre à 15h, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société, à l'initiative du gérant et pour répondre également aux souhaits de tous les associés. Ceux-ci se sont réunis au siège social de la société.

Sont présents:

Monsieur Christophe GILLES associé et gérant,

Monsieur Eric HOSTIN, associé,

Monsieur Frédéric SCHWARTZ, associé.

La séance est ouverte à 15h20' sous la présidence du gérant, Monsieur Christophe GILLES.

Il constate que toutes les actions sont représentées et que l'assemblée est donc valablement constituée pour délibérer, sans devoir justifier des convocations.

Ordre du jour:

Poursuite ou liquidation de la société

En cas de décision de liquidation, nomination d'un liquidateur

Décharge au gérant

Divers



## Rapport du gérant

Le gérant fait état de l'évolution négative qu'il a constatée sur les 11 mois de 2009 en rapport à l'année 2008 et rapporte des deux entretiens particuliers qu'il a eu ces derniers temps avec chacun des associés, relatant un manque manifeste de volonté de pénétration dans le marché potentiel.

Au cours de ces entretiens personnels, il en est ressorti que ces associés souhaitaient mettre un terme à leur activité au sein de la société et que dans ces conditions, celle-ci n'était plus viable.

Il propose dés lors un vote concret sur la poursuite de l'activité de la société ou de son arrêt et dés lors une liquidation pure et simple, avec nomination d'un liquidateur.

Vote de la poursuite ou de la liquidation de la société

Les associés décident à la majorité des deux tiers, de ne pas poursuivre l'activité de la société. Ayant entre les mains un état récent de la situation financière de la société et de ses dettes, (situation qui restera annexée au procès-verbal de la présente assemblée) il est alors décidé, à l'unanimité pleine et entière des associés de procédera liquidation de la société.

A la demande de Monsieur Eric HOSTIN et de Monsieur Frédéric SCHWATZ, pour remplir le rôle de liquidateur, il est désigné Monsieur Christophe GILLES en qualité de liquidateur, qui accepte.

## Décharge au gérant

A l'unanimité l'assemblée décide de donner décharge au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'année 2009 et jusqu'à ce jour. Cette décision sera confirmée lors de la présentation du bilan 2009 (arrêté à ce jour).

#### **Divers**

Monsieur GILLES souligne qu'il va reprendre contact avec Monsieur WERY, qui avait de manière exceptionnelle et tout à fait occasionnelle accepter de donner un peu de son temps en 2008 pour la réalisation des travaux comptables et comptes annuels ainsi que de toutes les formalités d'Enregistrements et Publications dont il fut besoin au cours de l'année 2008.

Ceci, afin de solliciter une nouvelle fois sa participation aux tâches comptables et formalités de publication.

Plus aucun point n'étant soulevé par l'assemblée, après lecture du présent procès-verbal et signature de chacun des associés, la séance est levée par Monsieur Christophe GILLES à 16h45.

Christophe GILLES / Eric HOSTIN / Frédéric SCHWARTZ,

Associé / Associé / Associé

Référence de publication: 2010008165/50.

(100000580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Easy Hotels Company, Société Anonyme, (anc. Flerival).

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains. R.C.S. Luxembourg B 144.561.

L'an deux mil neuf, le onze décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert

#### A comparu

Monsieur Yves RICHER, né le 25 novembre 1966, demeurant à L-6370 HALLER, 2 rue des Romains,

Lequel a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée FLERIVAL S.à.r.l., avec siège social à L-9806 HOSINGEN, 43 rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 144.561,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 2009,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 3 mars 2009, numéro 453, page 21.719, déclarant être devenu seul et unique associé de la société suite à une convention de cession sous seing privé, suivant laquelle Madame Valene JUDON a cédé à Monsieur Yves RICHER, prénommé, l'intégralité - soit 125 parts - des parts sociales lui appartenant au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

Monsieur Yves RICHER, né le 25 novembre 1966, demeurant à L-6370 HALLER, 2 rue des Romains en sa qualité de gérant de la dite société, prie le notaire instrumentant qu'il intervient aux présentes également en sa qualité de gérant de la dite société, et qu'en cette qualité, il déclare accepter ladite cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Par la suite la partie comparante prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante déclare prendre en sa qualité d'associée unique les décisions suivantes:



#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société FLERIVAL Sàrl, pour le porter de son montant initial de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, à la somme totale de 90.300.- euros (QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT EUROS) moyennant la création et l'émission de SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (778) parts nouvelles d'une valeur nominale de CENT (100.-) euros chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide d'admettre à la souscription et à l'attribution des 778 parts sociales nouvelles:

Monsieur Yves RICHER, né le 25 novembre 1966, demeurant à L-6370 HALLER, 2 rue des Romains.

La libération de cette augmentation de capital se fera moyennant l'apport d'une créance en comptes courants associés, et par conséquent par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible à charge de la société, et détenue par Monsieur Yves RICHER, préqualifié.

# Intervention - Souscription

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Yves RICHER, né le 25 novembre 1966, demeurant à L-6370 HALLER, 2 rue des Romains,

Laquelle partie intervenante-comparante déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvellement créées et émisses et laquelle partie intervenante-comparante déclare libérer la dite augmentation de capital moyennant un apport par conversion d'une créance liquide, certaine et exigible.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 16 novembre 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant AUDIT & COMPLIANCE S.à.r.I., établie et ayant son siège social à L-8041 STRASSEN, 65 rue des Romains, et plus particulièrement par le reviseur d'entreprises Cyril LAMORLETTE, conformément aux stipulations légales et qui conclut de la manière suivante:

## "Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de FLERIVAL S.à.r.l. à émettre en contrepartie"

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

## Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à une réduction de capital, et ceci afin de porter le capital social de 90.300.- euros (QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT EUROS) à la somme de 51.300.- euros (CINQUANTE-ET-UN MILLE TROIS CENT EUROS) le tout moyennant l'annulation de 390 (TRENTE QUATRE-VINGT DIX PARTS) d'une valeur nominale de 100.- (CENT EUROS), le tout afin d'apurer partiellement les pertes sociales, telles qu'elles résultent d'un bilan intérimaire au 31 octobre 2009.

Par la suite, la dite parties comparante, associée unique de la société FLERIVAL Sàrl préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social de la société FLERIVAL Sàrl, déclare se constituer en assemblée générale.

Elle déclare et reconnaît que - vu la présence de l'intégralité du capital social - la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

## Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-6370 HALLER, 2 rue des Romains.

## Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société pour lui conférer dorénavant la nouvelle dénomination de "EASY HOTELS COMPANY".

## Sixième résolution

L'associé unique décide à l'unanimité des voix de changer l'objet social de la société en lui conférant dorénavant l'objet social suivant:

"La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.



D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

## Septième résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant avec effet au jour des présentes et donne décharge pour la mission effectuée par lui depuis le jour de la nomination jusqu'au jour des présentes.

## Huitième résolution

L'associé unique décide de transformer à compter du jour des présentes la société dont question en une société anonyme soumise aux dispositions de ladite loi sur les sociétés anonymes, qui sera dorénavant dénommée

#### "EASY HOTELS COMPANY" SA.

le tout sur base du rapport de réviseur d'entreprises, dont il est question ci-après.

Suite à cette transformation de la forme de la société, l'assemblée générale des associés décide en outre de changer les anciennes parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions, d'une valeur nominale de 100.- euros, de sorte que le capital social sera dorénavant représenté par 513 (CINQ CENT TREIZE) actions d'une valeur nominale de CENT (100.-) EUROS chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'au jour des présentes, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes un rapport établi en date du 16 novembre 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant AUDIT & COMPLIANCE S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-8041 STRASSEN, 65 rue des Romains, et plus particulièrement par le reviseur d'entreprises Cyril LAMORLETTE Ce rapport conclut comme suit:

### "Conclusion

Sur base de nos diligences, et sous réserve que l'augmentation de capital d'un montant de EUR 77.800 prévue ait lieu, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins à la valeur nette comptable de la Société au 31 octobre 2009 qui s'élève à EUR 51.764,04. Le capital social de la Société s'élève à EUR 51.300,00, représenté par 513parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 100,00 chacune, et est supérieur au capital social minimum d'une "Société Anonyme " requis par la Loi."

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé à la présente minute avec laquelle il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital, sa durée, son objet, son siège et sa nationalité ne subissent aucun changement, modifie et remplace les statuts de la société transformée par le nouveau texte ci-après, qui régira la société à compter de ce jour, lesquels statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives.

**Art. 2.** La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.



La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

## Art. 3. La société prend la dénomination de "EASY HOTELS COMPANY" S.A.

Le siège social est établi dans la commune de Waldbillig.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à CINQUANTE-ET-UN MILLE TROIS CENT EUROS (51.300 €) divisé en CINQ CENT TREIZE (513) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (100 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n 'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire, sinon par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

- **Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.
- **Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Par ailleurs, et à cet égard, il est renvoyé aux dispositions des articles 46 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affection et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- Art. 13. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.
- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et déterminant leurs pouvoirs et rémunérations.

Après règlement de toutes les dettes, les actions préférentielles sans droit de vote recevront en premier le paiement de leur dividende préférentiel accumulé, non encore été distribué.

Ensuite, la valeur nominale de toutes les actions sera remboursée comme suit:

Les actions préférentielles sans droit de vote auront un droit préférentiel au remboursement de leur valeur nominale Les actions ordinaires auront droit au remboursement de leur valeur nominale après remboursement intégral de la valeur nominale des actions préférentielles.

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

## Neuvième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de fixer le nombre d'administrateur au nombre d'un, et nomme à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Yves RICHER, né le 25 novembre 1966 à Commercy (France), demeurant à L-6370 HALLER, 2 rue des Romains.

le tout pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par la seule signature de l'administrateur unique.

## Dixième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de nommer au poste du commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée La société à responsabilité limitée COMPTA SERVICES & PARTNERS S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, Jos Seylerstrooss, 6, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 104.830, et ce pour une durée indéterminée.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mil sept cent cinquante euros (EUR 1.750,00).

A l'égard du notaire, toutes les parties comparantes se déclarent toutefois solidairement tenues du paiement de ces frais.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Richer, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 11 décembre 2009. Relation: RED/2009/1349. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial

Redange/Attert, le 16 décembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010008166/244.

(100000714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.941.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY S.à.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010008445/14.

(100000320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

#### East Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6240 Graulinster, 15, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 143.120.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 1 er décembre 2009 que:

- 1) L'assemblée générale révoque dans leur qualité d'administrateurs de la société:
- Monsieur Valdir Augusto BARRELA FERNANDES, demeurant à L-6240 GRAULINSTER, 15, rue du Village.
- Madame Paulina STEFANA, demeurant à Bucarest, Str. Bîrca nr. 9.

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Laurent MURANA, demeurant à L-6484 ECHTERNACH, 4, rue de la Sûre, qui accepte.
- Monsieur Carlos SARAIVA, ayant comme adresse professionnelle, L-9227 DIEKIRCH, 20, Esplanade, qui accepte.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

- 2) L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes de la société:
- Monsieur Vitor Manuel BRIZIDA RAMADA, demeurant à L-9633 BASCHLEIDEN, Poteau de Harlange.

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

- La société C.F.N. Gestion S.A., ayant son siège social à L-9227 DIEKIRCH, 20, Esplanade, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graulinster, le 11 décembre 2009.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008178/30.

(100000667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.



# KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., Société Anonyme, (anc. C.I.B. S.A. abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 77.369.

Par résolutions signées en date du 23 décembre 2009, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- de mettre fin, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2010, au mandat d'administrateur de Madame Yan Yin-Stelz, ayant son adresse professionnelle au Messe Turm, D-60308 Frankfurt/Main (Allemagne);

et

- de nommer comme administrateurs («directors») de la Société avec effet au 1 janvier 2010 et ce, pour une période déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:
  - \* M. Denis Kleuters, Comptable, né le 8 août 1964 à Paris (France),
  - \* Mme Irina Rasputin, Comptable, née le 17 octobre 1962 à Tschaglinka (Kazakhstan),

ayant tous deux leur adresse professionnelle au Messe Turm, D-60308 Frankfurt/Main (Allemagne),

Dès lors, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Mme Carmen Reschke;
- M. Siegmund Schnadt-Grollmisch;
- M. Denis Kleuters; et
- Mme Irina Rasputin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008482/24.

(100000702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Nord Lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 37, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.316.

# **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15 novembre 2009 que:

- 1) L'assemblée générale révoque dans sa qualité d'administrateur de la société:
- Monsieur Firmino DO CARMO GOMES TAVARES, demeurant à L-9408 Vianden, 2, rue Gaessel.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Carlos SARAIVA, demeurant à L-9045 Ettelbrück, 7, Grondwee, qui accepte.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 novembre 2009.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

B.P.80 - L-9201 Diekirch

Signature

Référence de publication: 2010008179/21.

(100000664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Eurocredit Value Opportunities II S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Hover SE Leasing S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.110.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of October

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



#### THERE APPEARED:

FR Horizon AIV, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands acting through its general partner FR Horizon G.P., L.P., acting through its general partner FR Horizon GP Limited;

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal,

First Reserve Fund XII, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its principal place of business at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered under number 25570, acting through its general partner First Reserve GP XII, L.P., acting through its general partner First Reserve GP XII Limited,

here represented by Claire Benedetti, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal,

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of Cayman Islands, having its principal place of business at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered under number 26643, acting through its general partner First Reserve GP XII, L.P., acting through its general partner First Reserve GP XII Limited

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- FR Horizon AIV, L.P., First Reserve Fund XII, L.P. and FR XII-A Parallel Vehicle, L.P. are the shareholders of Hover SE Leasing S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.110 and having a share capital amounting to EUR 12,500.-(the Company) and own together all the shares issued by the Company.
  - That the meeting has the following agenda:
- 1. Change of the Company's name into Eurocredit Value Opportunities II S.à r.l. and subsequent amendment of the first sentence of article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:
  - " Art. 1. Name. The name of the company is "Eurocredit Value Opportunities II S.ar.l." (the Company)."
- 2. Removal of Mark McComiskey and Dod Wales as class A managers of the Company and granting of full and complete discharge (quitus) for the exercise of their mandates;
  - 3. Appointment of Josh Weiner and Ken Moore as class A managers of the Company;
- 4. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro into United States Dollars at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on October 22, 2009 (i.e., 1.5), (ii) setting of the new value per share at one United States Dollar (USD 1.-), (iii) determination of the number of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) in exchange and replacement of the 12,500 existing shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) so as the current percentage interest in the Company held by each current shareholder remains exactly the same and (iv) conversion of all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars;
- 5. Subsequent amendment to article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the conversion of the currency, the setting of the new par value of the shares and the number of shares determined under the conditions set out above, which shall henceforth all read as follows:
- " **5.1.** The share capital is set at eighteen thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 18,750.-), represented by 18,750 shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.";
- 6. Approval in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies of the transfer of the nine thousand three hundred seventy-five (9,375) shares held by FR Horizon AIV, L.P. in the share capital of the Company to FR XI-D Offshore AIV, L.P.;
- 7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the change of name, the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the value per share at one United States Dollars (USD 1.-) as well as the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company; and
  - 8. Miscellaneous.
  - That the shareholders have taken the following resolutions with unanimous consent:



# First resolution

The shareholders resolve to change the Company's name into Eurocredit Value Opportunities II S.à r.l. and resolve to amend and hereby amend the first sentence of article 1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" Art. 1. Name. The name of the company is "Eurocredit Value Opportunities II S.ar.I." (the Company)."

#### Second resolution

The shareholders resolve to remove, with immediate effect, Mark McComiskey and Dod Wales as class A managers of the Company and to grant them full and complete discharge (quitus) for the exercise of their mandates.

### Third resolution

The shareholders resolve to appoint, with immediate effect, as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Josh Weiner, born on April 14, 1978 in New York (USA), with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America; and
- Kenneth Moore, born on May 21, 1969 in Massachusetts (USA), with professional address at First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, United States of America.

The shareholders resolve that the board of managers will be hence composed as follows:

- Josh Weiner, class A manager;
- Kenneth Moore, class A manager;
- Paul Lamberts, class B manager;
- Johan Dejans, class B manager; and
- ATC Management (Luxembourg) S.a r.l., class B manager.

#### Fourth resolution

The shareholders resolve to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro into United States Dollars at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on October 22, 2009 (i.e., 1.5).

The shareholders resolve to set the new value per share at one United States Dollar (USD 1.-).

The shareholders resolve that the number of shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) in exchange and replacement of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) so as the current percentage interest in the Company held by each current shareholder remains exactly the same.

As a result, the shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is as follows:

FR Horizon AIV, L.P.

nine thousand three hundred seventy-five (9,375) shares

First Reserve Fund XII, L.P.

nine thousand two hundred ten (9,210) shares

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P.

one hundred sixty-five (165) shares

The shareholders resolve to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States Dollars.

#### Fifth resolution

In order to reflect the resolutions taken above, the shareholders resolve to amend articles 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at eighteen thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 18,750.-), represented by 18,750 shares in registered form, having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

## Sixth resolution

The shareholders note the terms of article 189 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, whereby "Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting" and resolve to approve the transfer of nine thousand three hundred seventy-five (9,375) shares held by FR Horizon A1V, L.P. in the share capital of the Company to FR XI-D Offshore AIV, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9002, the Cayman Islands, registered under number 21032 acting through its general partner FR XI Offshore GP, L.P., acting through its general partner FR XI Offshore GP Limited (the Transferee).

As a consequence, the shareholders resolve to approve the Transferee as new shareholder of the Company.



#### Seventh resolution

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the change of name, the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the value per share at one United States Dollars (USD 1.-) as well as the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour d'octobre

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **ONT COMPARU:**

FR Horizon AIV, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) existante selon les lois des lles Caïmans, ayant son lieu d'établissement principal à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, les lles Caïmans agissant par le biais de son actionnaire commandité FR Horizon G.P., L.P., agissant par le biais de son actionnaire commandité FR Horizon GP Limited;

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

First Reserve Fund XII, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) existante selon les lois des lles Caïmans, ayant son lieu d'établissement principal à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les lles Caïmans agissant par le biais de son actionnaire commandité First Reserve GP XII, L.P., agissant par le biais de son actionnaire commandité First Reserve GP XII Limited,

ici représentée par Claire Benedetti, avocate, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) existante selon les lois des lles Caïmans, ayant son lieu d'établissement principal à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les lles Caïmans agissant par le biais de son actionnaire commandité First Reserve GP XII, L.P., agissant par le biais de son actionnaire commandité First Reserve GP XII Limited

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- FR Horizon AIV, L.P., First Reserve Fund XII, L.P. et FR XII-A Parallel Vehicle, L.P. sont les associés de Hover SE Leasing S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.110 et ayant un capital social s'élevant à EUR 12.500 (la Société) et détenant ensemble toutes les parts sociales émises par la Société.
  - Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société en Eurocredit Value Opportunities II S.à r.l. et modification subséquente de la première phrase de l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:
  - " Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est "Eurocredit Value Opportunities II S.à r.l." (la Société)."
- 2. Révocation de Mark McComiskey et Dod Wales en qualité de gérants A de la Société et pleine et entière décharge/ quitus accordée pour l'exercice de leurs mandats;
  - 3. Nomination de Josh Weiner et Ken Moore en qualité de gérants A de la Société;



- 4. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'euro en dollar américain au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne et applicable au 22 octobre 2009 (i.e. 1,5), (ii) fixation de la nouvelle valeur nominale par part sociale à un dollar américain (USD 1,-), (iii) détermination du nombre de parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) en échange et qui remplacent les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) de sorte que le pourcentage actuel de participation dans la Société détenu par chaque associé reste exactement le même; et (iv) conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro en dollar américain;
- 5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la conversion de la devise du capital souscrit de la Société de l'euro en dollar américain, la fixation de la nouvelle valeur nominale par part sociale, et le nombre de parts sociales déterminé aux conditions fixées ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:
- " **5.1.** Le capital social est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 18.750,-), représenté par dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.";
- 6. Approbation conformément à l'article 189 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales de la cession des neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales détenues par FR Horizon AIV, L.P. dans le capital social de la Société à FR XI-D Offshore AIV, L.P.;
- 7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société au changement de nom, à la conversion de la devise du capital social souscrit, la fixation de la valeur nominale par part sociale à un dollar américain (USD 1,-) et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société; et
  - Divers
  - Que les associés ont pris les résolutions suivantes par consentement unanime:

#### Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en Eurocredit Value Opportunities II S.à r.l. et décident de modifier et modifient par la présente la première phrase de l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est "Eurocredit Value Opportunities II S.à r.l." (la Société)."

# Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer, avec effet immédiat, McComiskey et Dod Wales en qualité de gérants A de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge/quitus pour l'exercice de leurs mandats.

# Troisième résolution

Les associés décident de nommer, avec effet immédiat, en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée

- Josh Weiner, né le 14 avril 1978 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique; et
- Kenneth Moore, né le 21 mai 1969 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

Les associés décident que le conseil de gérance sera désormais composé comme suit:

- Josh Weiner, gérant de classe A;
- Kenneth Moore, gérant de classe A;
- Paul Lamberts, gérant de classe B;
- Johan Dejans, gérant de classe B; et
- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant de classe B.

## Quatrième résolution

Les associés décident de convertir la devise du capital souscrit de la Société de l'euro en dollar américain (USD 1,-) au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne et applicable au 22 octobre 2009 (i.e.1,5).

Les associés décident de fixer la nouvelle valeur par part sociale à un dollar américain (USD 1,-).

Les associés décident que le nombre de parts sociales ayant une valeur d'un dollar américain en échange et qui remplacent les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) de sorte que le pourcentage actuel de participation dans la Société détenu par chaque associé reste exactement le même.

En conséquence, les associés décident de noter que les participations dans la Société sont les suivantes:

FR Horizon AIV, L.P.

Neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) Parts Sociales



First Reserve Fund XII, L.P.

Neuf mille deux cent dix (9.210) Parts Sociales

FR XII-A Parallel Vehicle, L.P.

Cent soixante-cinq (165) Parts Sociales

Les associés décident de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro en dollar américain.

# Cinquième résolution

Afin de refléter les modifications prisent ci-dessus, les associés décident de modifier et modifient par la présente l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 18.750,-), représenté par dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### Sixième résolution

Les associés notent les conditions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, d'où: "Les parts sociales ne peuvent pas être cédées inter vivos à des personnes qui ne sont pas membres à moins que les membres représentant au moins les trois-quarts du capital social se soient mis d'accord sur ce sujet en assemblée générale" et décident d'approuver la cession des neuf mille trois cents soixante-quinze (9.375) parts sociales détenues par FR Horizon A1V, L.P. dans le capital social de la Société à FR XI-D Offshore AIV, L.P.; une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) existante selon les lois des lles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, les lles Caïmans, immatriculée sous le numéro 21032 agissant par le biais de son actionnaire commandité FR XI Offshore GP, L.P., agissant par le biais de son actionnaire commandité FR XI Offshore GP Limite (le Cessionnaire).

En conséquence, les associés décident d'approuver le Cessionnaire en tant que nouvel associé de la Société.

### Septième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société au changement de nom, à la conversion de la devise du capital social souscrit, la fixation de la valeur nominale par part sociale à USD 1 et à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Armony Allamanno, Claire Benedetti, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2009. LAC/2009/44989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Référence de publication: 2010008167/268.

(100000404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Syntesi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.760.

Par la présente UniCredit Luxembourg S.A. déclare avoir dénoncé avec effet immédiat en date du 22 décembre 2009, la domiciliation du siège social de la société SYNTESI S.A. au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



UniCredit Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010008183/11.

(100000726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

### Ecotopia, Association sans but lucratif.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg F 4.702.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par la présente je confirme la clôture de la liquidation de l'a.s.b.l. ECOTOPIA.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Albert Jacoby

44, rue Dr Klein

L-9054 Ettelbruck

Référence de publication: 2010008180/13.

(100000633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Finextra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.607.

## **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 décembre 2009 que:

- 1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:
- Monsieur Eddy Dôme, avec adresse privée au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, avec effet au 1 er janvier 2010;
- Mademoiselle Mylène Basso, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2010;

en remplacement de Monsieur Laurent Muller et Monsieur Stefan Loretz. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. Le siège social de la Société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008192/22.

(100000499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

### Auburn Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 57.929.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUBURN INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010007940/13.

(090202352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.



### Ecotopia, Association sans but lucratif.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg F 4.702.

Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2009

Les membres présents à l'assemblée générale du 24 novembre 2009 se prononcent à l'unanimité pour la dissolution de l'a.s.b.l. ECOTOPIA.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'affecter les fonds disponibles à l'a.s.b.l. Gréng Stéftung.

L'assemblée générale charge Monsieur Albert Jacoby, domicilié 44, rue Dr Klein à L-9054 Ettelbruck de la liquidation de l'a.s.b.l. ECOTOPIA.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pour l'a.s.b.l. ECOTOPIA

Signatures

Référence de publication: 2010008181/16.

(100000627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

### Chester, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.543.

### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui a eu lieu à Luxembourg le 30 décembre 2009

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65.906.

### Troisième résolution

Les avoirs restants, capital et comptes courants actionnaires de la Société seront remis aux actionnaires, après déduction des frais à la charge de la Société survenant après sa liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Pour Chester S.à r.l.

SGGS.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

**Signatures** 

Un mandataire

Référence de publication: 2010008186/27.

(100000415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Langgeluk B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.604.

Les comptes annuels au 24 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010008380/10.

(100000498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.



# Société de Participations Dorigny S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.223.

# **CLOTURE DE LIQUIDATION**

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Général Extraordinaire du 17 novembre 2009

- 1. La liquidation de la société Société de Participations Dorigny S.A. (en liquidation) est clôturée.
- 2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010008188/16.

(100000422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Standex International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.366.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 décembre 2009 que:

- 1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:
- Monsieur Gilbert Mulller, avec adresse privée au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2010;
  - Monsieur Eddy Dôme, avec adresse privée au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, avec effet au 1 er janvier 2010.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des administrateurs qui se tiendra en 2015.

Le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de un à trois.

2. Le siège social de la société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008189/21.

(100000493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Classlux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.234.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 décembre 2009 que:

1. La démission de Monsieur Laurent Muller et Monsieur Stefan Loretz de leur fonction d'administrateur de la Société a été acceptée.

Le nombre d'administrateurs de la Société a été réduit de trois à un.

2. Le siège social de la Société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008191/19.

(100000497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Windy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.116.

# **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 décembre 2009 que:

- 1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:
- Monsieur Gilbert Mulller, avec adresse privée au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2010;
  - Monsieur Eddy Dôme, avec adresse privée au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, avec effet au 1 er janvier 2010.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Le nombre d'administrateurs de la Société a été augmenté de un à trois.

2. Le siège social de la société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008190/21.

(100000495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

### Woollaine Distribution S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.993.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 29 décembre 2009 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010008208/13.

(100000564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Alpaga Promotions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.510.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2009

Les actionnaires de la société Alpaga Promotions S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des administrateurs de:

- Monsieur Frank Sevenig, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur,
  - Madame Ann Van Wauwe, administratrice de sociétés, demeurant à L-6944 Niederanven, 5, rue Renert,



- Madame Sonia Nunes Peixoto, administratrice de sociétés, demeurant à L-4822 Rodange, 16, rue Eugène Huberty. Monsieur Carlos Rodrigues De Sousa devient administrateur unique de la société et par conséquent son mandat d'administrateur délégué prendra fin à cette même date.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur délégué:

- Monsieur Frank Sevenig, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur,

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010008492/25.

(100000794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# La Montagne de Beaulieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.576.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Signatures** 

Référence de publication: 2010008379/12.

(100000362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

### Matura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.118.

## **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 décembre 2009 que:

- 1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:
- Monsieur Eddy Dôme, avec adresse privée au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, avec effet au 1 er janvier 2010;
- Mademoiselle Mylène Basso, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2010;

en remplacement de Monsieur Laurent Muller et Monsieur Stefan Loretz. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. Le siège social de la société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008193/22.

(100000505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Arial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 96.852.

Avec effet au 30.12.2009, le siège de la société ARIAL S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante: 19, rue Sigismond



L-2537 Luxembourg Luxembourg, le 30.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008216/11.

(100000729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

### I.E. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.036.

### **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 décembre 2009 que:

- 1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de classe A de la Société:
- Monsieur Gilbert Muller, avec adresse privée au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen, avec effet au 1 er janvier 2010;
- Monsieur Eddy Dôme, avec adresse privée au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, avec effet au 1 er janvier 2010;

en remplacement de Monsieur Laurent Muller et Monsieur Stefan Loretz. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. Le siège social de la société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008194/21.

(100000506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

## Manulife Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 26.141.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue le vendredi 16 octobre 2009 à 11.00 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg

L'Assemblée approuve la ré-élection de:

- Monsieur George T Yoxall (demeurant 98, Canford Cliffs Road, Poole, Dorset BH13 7AE, United Kingdom);
- Monsieur Christakis Partassides (résidant professionnellement 9-11, Phokionos Str., 1517 Nicosia, Cyprus);
- Madame Cindy Forbes (demeurant 33 Hysan Avenue, The Lee Gardens, Causeway Bay, Hong Kong);
- Monsieur Yves Wagner (demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg);
- Et de Monsieur Robert Allen Cook (résidant professionnellement 33 Hysan Avenue, The Lee Gardens, Causeway Bay, Hong Kong)

pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2010.

L'Assemblée a également pris note de la démission de Monsieur Keith Walter (demeurant professionnellement MFC Global Investment Management, 200 Bloor Street East, North Tower 6th Floor, Toronto, Ontario M4W 1E5 Canada) de son poste d'administrateur avec effet au 27 octobre 2008.

L'Assemblée ratifie l'élection de Monsieur Leo Seewald (résidant professionnellement 2F, No. 89 Sungren Road, Taipei 11073, Taiwan R.O.C.) comme administrateur de la Sicav en remplacement de Keith Walter jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée approuve l'élection de Monsieur Myles Morin (résidant professionnellement 31/F Manulife Tower, 169 Electric Road, North Point, Hong Kong) comme administrateur additionnel de Manulife Global Fund.

Le nombre d'Administrateurs passe donc à 7.

L'Assemblée approuve également la ré-élection des Auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010.



Pour le compte de Manulife Global Fund, Sicav Citibank International plc (Luxembourg Branch) Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2010008555/32.

(100000430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Butros Financial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 89.206.

## **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 décembre 2009 que:

- 1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la société:
- Monsieur Eddy Dôme, avec adresse privée au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, avec effet au 1 er janvier 2010;
- Mademoiselle Mylène Basso, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2010;

en remplacement de Monsieur Laurent Muller et Monsieur Stefan Loretz. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. Le siège social de la Société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008195/22.

(100000509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

# Prodistribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.698.

## **EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 décembre 2009 que:

- 1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la Société:
- Monsieur Vittorio Benatti, avec adresse professionnelle au 21, viale Cattaneo, CH-6906 Lugano, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2010;
  - Monsieur Eddy Dôme, avec adresse privée au 63, Marvie, B-6600 Bastogne, avec effet au 1 er janvier 2010;

en remplacement de Monsieur Laurent Muller et Monsieur Stefan Loretz. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

2. Le siège social de la société est transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008196/22.

(100000524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.



### Hexcel LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.238.

### **EXTRAIT**

Il résulte d'un acte de constitution établi par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2009, LAC/2009/55229.

Que la société en commandite simple dénommée "Hexcel LLC Luxembourg S.C.S.", ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été constituée pour une durée indéterminée.

Le capital est fixé un million deux cent mille et un euros (EUR 1.200.001) représenté par un million deux cent mille et une (1.200.001) parts divisé en:

- une (1) Part de Commandité détenue par l'Associé Commandité, Hexcel LLC, une société à responsabilité limitée américaine constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et

- un million deux cent mille (1.200.000) Parts de Commanditaires détenues par les Associés Commanditaires, Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions des titres participatifs du débiteur à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

La Société peut employer généralement toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, de manière générale, effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

La Société sera engagée par la signature individuelle de l'Associé Commandité, Hexcel LLC, lui-même dûment représenté.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément à l'article 10.3 ci-dessus.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010007117/50.

(090201794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck